



CARREFOUR  
MARKET

21/01/2013

# Négociation annuelle obligatoire 2013.

PROPOSITIONS **CFDT**  
CARREFOUR MARKET

## 2 accords distincts :

- Accord sur les dispositions salariales.
- Accord sur les dispositions sociales.

# Propositions de salaire pour les employés

- ✓ Augmentation généralisée de 5% pour les 1A,1B,2A,2B,3A et 4A (2,5% en janvier et 2,5 % en Mai)
- ✓ Augmentation généralisée de 6 % pour les 3B,4B et 4C (avec un effet rétroactif à janvier 2013)
- ✓ Dans le cas où le R.R.C. est niveau 4B, passage à 4C.

## Propositions de salaire pour cadres et Agents de Maitrise

- Augmentation généralisée de 2,5% pour les A.M. (effet rétroactif à janvier) :
- ✓ Mini 2200 € pour Niveau 5 / Mini 2400€ pour Niveau 6 (43H25)

### Augmentation pour les Cadres :

- ✓ Niveau 7 : Mini 33 750 € / An (Hors prime astreinte et rémunération variable)
- ✓ Niveau 7 et 8 : + 2,5% (avec un effet rétroactif à janvier 2013)
- ✓ Passage de la prime du dimanche pour l'encadrement à 80 € (travail habituel)

## Revalorisation des contrats Temps partiels

Minimum contrat de 30 Heures. (au lieu de 26H)

- Passage des 26 H à 30 Heures.
- Passage des 30 H à 35 Heures.

## Propositions sur le statut social

- ✓ Participation financière sur les frais de transports des salariés.(hors remboursement Titre de Transport) sur la base de la moyenne d'un remboursement d'un titre de transport pour les salariés ne bénéficiant pas de transport en commun
- ✓ Une journée en cas de décès d'une tante ou d'un oncle.
- ✓ Prise en charge par l'employeur de la journée de solidarité. Négociations en dehors des NAO.

# Propositions sur le statut social

- ✓ Révision de la prime d'astreinte  
→ Mise en application et paiement
- ✓ Augmentation du Fond de solidarité à 200 000 € avec versement de 50 000 € pour les événements exceptionnels.

## Prime vacances :

Pour l'encadrement même montant que les employés avec évolution progressive de la prime jusqu'à un mois de salaire pour tous.

Réduction de la progressivité à 5 ans pour l'obtention de la totalité de la prime.

# Propositions sur le statut social

## Revalorisation des médailles du travail

Médaille Ania → 300 euros

Médaille d'argent → 400 euros

Médaille de vermeil → 600 euros

Médaille d'or → 800 euros

Médaille grand or → 1000 euros

Ajout d'une journée d'ancienneté à partir de 25 ans.



# Propositions sur le statut social

- Augmentation de la participation employeur sur la mutuelle. (60% / 40%)
- Revalorisation des Tickets Restaurant à hauteur de 5 € avec participation de 60 % de l'employeur.
  - Obtention à partir d'un an d'ancienneté

# Propositions sur le statut social

## Mise en place d'une banque alimentaire dans tous les magasins.

Principe: injecter le retour effectué sur les tableaux de bord des dons aux associations et utiliser ce montant pour créer une banque alimentaire à l'attention des salariés en grande difficulté.

Les personnes voulant bénéficier de ce système déposeront un dossier à la commission solidarité qui vérifiera en fonction de critères préétablis par celle-ci de la recevabilité de leur demande.

Une liste de produit de première nécessité sera établie par la commission, tel que le lait, café, chocolat, thé, beurre, pâtes, riz, pomme de terre, légumes, laitages, lait bébé,

Un tarif social sera établi sur ces produits afin de permettre aux salariés et leur famille de se nourrir chaque jour.

# Remise sur Achat

- Remise sur achat de 10% sur le carburant.
- Possibilité de paiement en 3 fois, 4 fois ou 10 fois sans frais sur le Non-Alimentaire avec la remise (ainsi que pour le fuel).
- Déplafonnement de la carte PASS.
- Détailler sur les relevés PASS toutes les remises par transaction.
- Réduction du Taux du crédit Révolving.

# Temps de Travail des employés

## Temps de travail de la catégorie employés

### POUR LES MOINS DE 26 HEURES:

LORSQUE LE SALARIÉ QUI CUMULAIT UNE SECONDE ACTIVITÉ ET QU'IL JUSTIFIE AVOIR PERDU SON SECOND EMPLOI

MISE EN PLACE D'INDICATEUR DE SUIVI POUR LES CONTRATS DE MOINS DE 26H

SOIT DE LA CARTE ÉTUDIANT, OU MI-TEMPS THÉRAPEUTIQUE, CUMUL D'EMPLOI AFIN DE RESPECTER L'ACCORD AORTT FIXANT UNE DURÉE DU TRAVAIL HEBDOMADAIRE MINIMUM DE 26HEURES.